

**L'université de Bourgogne recrute :**  
**Un-e agent-e de contrôle interne paye – comptabilité**

**Localisation du poste :** Agence comptable

**Activités :**

Au sein de l' Agence Comptable, assurer le contrôle et la validation des traitements des agents de l'Université, en relation directe avec la Direction Régionale des Finances Publiques, ainsi que le suivi des états post-paies liés.

Assurer également la relation avec les différents organismes dans le domaine des dépenses sur rémunérations (DRFIP, URSSAF, IRCANTEC .....).

Suivre les précomptes sur salaires ainsi que la gestion des trop perçus et prêts sur traitements.

Réaliser le suivi, la validation et la liquidation des gratifications de stages.

Participer aux opérations de rattachements de fin d'exercice liés à la partie RH.

S'occuper de la mise à jour et de la diffusion de la législation liée aux ressources humaines (gratifications, stagiaires, plateformes technologiques....).

Mettre en place le suivi du contrôle interne dans le domaine de la paye.

La personne recrutée sera sous la responsabilité directe de l'Agent Comptable et travaillera également en liaison permanente avec la cellule contrôle interne de la paye de l'Université ainsi que les gestionnaires de payes de l'établissement.

**Profil :**

Le candidat devra avoir une **formation comptable**, être réactif et avoir une bonne capacité d'adaptation. Des connaissances dans le domaine juridique et des ressources humaines sont également les bienvenues.

**Rémunération :** 1500 euros brut mensuel

**Contrat :** dès que possible et jusqu'au 15 mai 2019.

**POSTE OUVERT AUX PERSONNES VALIDES OU EN SITUATION DE HANDICAP**

Les candidatures, qui comporteront une lettre de motivation et un Curriculum Vitae, sont à adresser **PAR MAIL UNIQUEMENT** (lettre et CV dans un unique dossier) en précisant clairement l'intitulé de l'offre ou sa référence Pôle Emploi dans le sujet du mail

[catherine.pagot@u-bourgogne.fr](mailto:catherine.pagot@u-bourgogne.fr)

**Date limite de réception des candidatures : vendredi 16 novembre 2018**

**Les candidats retenus pour un entretien seront convoqués par mail exclusivement ; en cas de non réponse dans un délai de six semaines, merci de considérer que votre candidature n'est pas retenue mais sera conservée pour une durée de six mois.**